

permet à des milliers de familles canadiennes de gagner leur vie. Et quelle est la situation à cette heure? Il y a quelques instants, je faisais observer que nous sommes constamment menacés de surproduction; nous constatons que nous en sommes rendus là à l'égard du blé et, qu'avec toutes ces nouvelles méthodes de culture, et à la suite d'abondantes récoltes par tout l'univers, le marché du blé s'est effondré. Nos cultivateurs,—par là j'entends les agriculteurs du Canada et tout spécialement ceux de l'Ouest canadien,—de même que ceux d'autres pays envisagent un avenir qui ne laisse guère entrevoir d'espérance pour l'écoulement de leur principale récolte. Nous devons supposer, et ce avec raison, que pendant plusieurs années le marché du blé ne laissera pas d'être irrégulier et plein d'incertitude. Quelle raison ai-je de parler de la sorte? Il y a quatre ans, on comptait, comme aujourd'hui, quatre grands pays exportateurs de blé; c'étaient les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la république Argentine. Pour ces quatre années, c'est-à-dire de 1925 à 1929, les superficies emblavées dans ces quatre pays accusent une augmentation de quelque 20 millions d'acres, ce qui égale à peu près l'ensemble des emblavures qu'il y avait dans l'Ouest canadien il y a quatre ans. Nous constatons que les entrepôts regorgent de blé que personne veut acheter ni consommer, et cela non pas, certes, parce que le blé en question ne vaut plus ce qu'il valait à titre d'aliment, mais pour les deux raisons suivantes: en premier lieu, à cause de l'approvisionnement mondial de cette denrée, et en second lieu, parce que dans d'autres pays, ceux qui consommaient notre blé autrefois ne sont plus en mesure de l'acheter. Parmi nombre de familles d'Europe, la pénurie règne à ce point que les gens ne peuvent plus maintenir le niveau de vie auxquels ils étaient habitués et qui leur permettait de consommer notre blé. Non seulement, ces gens font tout ce qu'ils peuvent pour cultiver dans leur propre pays le blé dont ils ont besoin pour leur subsistance, mais ils sont contraints, par la force des circonstances, à mêler leur grain avec des succédanés moins coûteux, même s'ils en obtiennent une farine de qualité inférieure. Sous tous les rapports la consommation de blé par tête d'habitant diminue et cependant on n'a rien fait pour en limiter la production. Aussi, dois-je dire, pour ce qui est du blé, l'avenir n'est pas bien brillant pour le cultivateur. Ses revenus diminuent tandis que ses frais de subsistance en sont encore au même niveau, et aujourd'hui il cherche par tous les moyens possibles à sortir de son impasse.

Comme cela a toujours été, vu qu'il ne s'agit pas de légiférer ni de pérorer, mais

simplement de faire usage de sens commun et de se rendre à la réalité des faits, il s'ensuit logiquement que, lorsque le marché du blé devient incertain, les cultivateurs sont de plus en plus portés à faire de la culture mixte. Nous parlons des fluctuations du prix du beurre comme d'une chose à déplorer, mais à mon point de vue, le prix du beurre ainsi que le chiffre de la production de ce produit ou d'un autre produit de l'industrie laitière constituent un indice certain qui nous révèle l'état du marché du blé. Lorsque le blé se vend à un prix rémunérateur, lorsque les récoltes sont abondantes et les cours satisfaisants, pensez-vous que le cultivateur consentira à traire les vaches sept jours la semaine et cinquante-deux semaines par année? Non, il n'en fera rien, et il s'ensuit que l'industrie laitière reste stationnaire ou périclite pendant que le cultivateur s'applique à gagner sa vie de façon plus rémunératrice et moins difficile. Mais lorsque le marché du blé leur fait défaut, les cultivateurs retournent à la culture mixte des anciens jours, toujours d'un bon rapport. Pour cette raison, je dis que de tous les côtés de la Chambre nous avons entendu toutes sortes de balivernes au sujet des fluctuations survenues dans le prix du beurre et dans sa production. La production du beurre est le baromètre tout désigné pour reconnaître la mesure de prospérité dont jouit le cultivateur de l'Ouest; aujourd'hui l'aiguille pointe du côté opposé et le cultivateur songe à faire de la culture mixte.

Ensuite, que constatons-nous? Le cultivateur s'aperçoit que le marché sur lequel, il a un droit de priorité est accessible aux importations d'autres pays, sans qu'un seul traité conclu ne lui reconnaisse des avantages suffisants. Je ne dis pas que si ce traité était dénoncé et le tarif rétabli à son ancien niveau, il en résulterait un avantage durable pour l'agriculteur. Voilà, me semble-t-il, qui répond à l'objection avancée par l'honorable député de Nelson (M. Bird) lorsqu'il a prévu le danger que courrait le cultivateur si le pays se rendait à sa demande. Qu'est-ce qui m'autorise à dire cela? Au double point de moral et économique, il ne saurait courir de risque en gardant pour lui-même tout le marché domestique, ce qui lui vaudrait des prix plus avantageux pour ses produits et lui assurerait, ainsi qu'à sa famille, de meilleurs moyens de subsistance. Je ne suis pas de ceux qui reconnaissent que la protection et le libre-échange sont des principes d'ordre moral. Pour moi, ce sont des principes d'ordre économique qu'il faut appliquer avec un maximum d'impartialité et de justice dans l'intérêt de toute la population. Ce ne sont pas du tout des principes d'ordre moral, et l'on ne saurait dire d'un cultivateur qu'il manque de sens moral lorsque, par des moyens lé-